



**LETTRE DES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DU CONGO-BRAZZAVILLE
CONCERNANT LES BENEDICTIONS DES COUPLES EN SITUATION
IRREGULIERE ET DES COUPLES DE MEME SEXE**

SECRETARIAT GENERAL DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO
BP : 200-Brazzaville
RÉPUBLIQUE DU CONGO
Email : conepiscongo71@hotmail.fr
WWW.CECONGO.NET

Chers filles et fils,
Peuple de Dieu au Congo,
Personnes de bonne volonté,

1. Traditionnellement, la dernière semaine de l'Avent nous ouvre à une attente joyeuse. La joie de célébrer la nativité de notre Seigneur Jésus. La joie de nous souhaiter les vœux de paix et de bonheur pour le nouvel an. La joie aussi de vivre en famille (spirituelle, biologique, politique, etc.) des moments de fête comme signes de bénédictions.
2. Le Christ venu en chair a choisi à l'aube du salut un couple, Marie et Joseph, une femme et un homme, une famille, pour proclamer au monde une joyeuse nouvelle. Comme le souligne le Saint Pape Jean Paul II : « L'Évangile de la vie se trouve au cœur du message de Jésus. Reçu chaque jour par l'Église avec amour, il doit être annoncé avec courage et fidélité comme une bonne nouvelle pour les hommes de toute époque et de toute culture » (*Evangelium Vitae*, n.1).
3. Comme chrétiens, tous les moments de joie qui nous arrivent sont œuvres de bonté et de sollicitude divines. C'est ainsi que nous avons la noble habitude de formuler des intentions de prière pour témoigner de notre reconnaissance au Seigneur pour ses bienfaits, en dépit des difficultés qui rendent quelquefois, triste et amère, la vie.
4. Aujourd'hui encore, la communauté chrétienne vit ces difficultés aussi bien dans son corps que dans son cœur. Car lorsqu'un membre du corps souffre, dit l'apôtre Paul, c'est tout le corps qui souffre (1 Co 12, 26). Notre souffrance d'aujourd'hui est due aux mutations culturelles que certains membres du corps ecclésial expérimentent. Il s'agit d'ouvrir tout simplement les yeux pour s'apercevoir que dans plusieurs parties du monde, notamment dans celles dites développées, la lutte entre les valeurs traditionnelles (fondamentalement chrétiennes) et modernes divise. La division est telle qu'aujourd'hui l'unique arbitre, capable d'aider la société, est l'Église. Car en elle se visibilise la parfaite harmonie des peuples et des cultures que Le Christ a assumées dans son incarnation et purifiées dans sa mort et sa résurrection.
5. De cette évidence, il est clair qu'en Christ survivent non pas les péchés mais les pécheurs. Mieux, en acceptant de suivre le Christ, il y a l'impérieux devoir d'une conversion authentique : « *Convertissez-vous et croyez à l'Évangile* » (Mc 1,15). Puisque Christ ne repousse pas les pécheurs mais le péché : « *Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus* » (Jn 8,11). À cet effet, il serait plus « humain » que divin ; plus « relativiste » que « pastoral » de croire que Dieu cautionnerait l'homme qui se sentirait bien dans le péché et qui irait à considérer l'appel à la conversion comme une « discrimination » pastorale.
6. Ceci revient-à-dire que dans la vie chrétienne, du moins celle dont les glorieux apôtres et les nombreux martyrs et saints furent des modèles, la conformité de vie à la Parole de Dieu n'est pas une option, elle n'est pas facultative. Elle est un devoir moral et une norme de vie au quotidien. C'est ainsi que comme chrétiens, nous sommes appelés à être « sel de la terre, lumière du monde » (Mt 5,13-14) et surtout à ramer à contre-courant, en évitant de prendre comme modèle le monde présent (Rm 12,2). Bref, il n'y a pas de vraie vie chrétienne sans la volonté libre, consciente et manifeste de changer de vie. Et la pastorale, à travers la catéchèse et l'éducation chrétienne devient pour l'Église un lieu de préparation et de discernement pour qui aimerait embrasser la vie chrétienne ; et une mère pour qui déjà baptisé, chemine vers la vie éternelle.

7. Dans le respect de nos traditions culturelles sur le mariage que la foi chrétienne a assumées et purifiées à la lumière des Saintes Écritures, Nous Pasteurs et Peuple de Dieu au Congo-Brazzaville demeurons strictement attachés à l'union d'un homme et d'une femme confirmée par la doctrine de l'Eglise selon le dessein du Créateur : « Homme et femme, Il les créa » (Gn 1,27). C'est ce pacte que nous reconnaissons et que le prêtre, selon les rites (*ad intra ou ad extra* de la liturgie), bénit et que la tradition congolaise célèbre à travers le rite coutumier.
8. Sur ce, affermis par le pape François lors de notre *visite Ad Limina*, en communion avec lui, et au nom de notre fidélité à l'Évangile, par respect pour notre patrimoine culturel, et pour le bien de la famille humaine, il nous est impossible, Nous Archevêques et Evêques du Congo-Brazzaville, de permettre la bénédiction des *unions évoquées dans Fiducia Supplicans*.
9. Nous invitons donc à la prière et à la paix, les prêtres, le peuple de Dieu et tout autre congolais choqué par les termes « bénédiction des couples en situations irrégulières et les couples de même sexe » évoqués par ladite Déclaration. Vivez la foi telle que nous l'avons reçue de nos anciens, considérez les unions que Dieu bénit ; celles définies par la Théologie millénaire de l'Eglise et soyez fiers de porter nos valeurs qui nous invitent au respect de la personne, mais non à la complaisance dans le mal.

Avec notre bénédiction Joyeuses fêtes de Noël et Heureuse Année 2024 !

Fait à Brazzaville, le 23 décembre 2023

Pour les Evêques du Congo du Brazzaville



Monseigneur Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU

Archevêque de Brazzaville

Président de la Conférence des évêques du Congo